

avait été renouvelé, le Parlement avait été mis au courant des concessions accordées de part et d'autre, comme M. Howe l'a fait à une couple de reprises mentionnées par l'honorable député, mais que tant qu'un accord est en vigueur, même si les négociations en cause ont pris fin, le Parlement n'est pas mis au courant de ces modifications à cause des négociations se poursuivant dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

**L'hon. M. Fleming:** Mon ami s'est servi de l'expression: "pendant que l'accord est en vigueur". Mes observations dont il parlait se rapportaient à la durée des négociations.

**L'hon. M. Pickersgill:** Parfaitement!

**L'hon. M. Fleming:** On n'a jamais essayé, et je crois que la raison en est évidente, de retracer le cours des négociations, des différentes étapes des pourparlers.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je suis parfaitement d'accord là-dessus.

**L'hon. M. Fleming:** Et on me dit que lorsqu'il s'agit de négociations bilatérales il n'a jamais été fait de rapport, sauf en ce qui concerne le résultat, les avantages obtenus en retour de concessions. Je crois qu'une partie de la discussion antérieure est attribuable à un malentendu. Je pense que l'affaire est bien claire maintenant.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je pourrais peut-être exposer comment je comprends la chose. Je ne recherche pas la bête noire, mais je dois avouer ma surprise d'entendre dire, si j'ai bien compris, qu'à la fin de ces négociations, et même durant la durée d'un accord qu'il ne serait pas permis de dire au Parlement: "Nous avons effectué ce changement dans les droits à cause des négociations conclues en vertu du GATT" et dans un autre cas à cause des observations faites par l'*Automotive Chamber of Commerce* et ainsi de suite, comme vient de le dire le ministre. Je suppose que le ministre ne voit pas d'inconvénient à nous dire dans chaque cas si la modification a été apportée par suite de négociations aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

**L'hon. M. Fleming:** Non, je ne vois aucun inconvénient à cet égard. De fait, il y a un grand nombre de numéros divers ici et, bien entendu, la grande majorité d'entre eux n'ont pas du tout été visés par les négociations.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je l'imagine bien. Je crois que cela élucide la difficulté.

**M. Benidickson:** Sauf, ainsi que je l'ai signalé à la Chambre en citant un extrait du hansard de 1955 et de 1956, que le ministre

[L'hon. M. Pickersgill.]

du Commerce d'alors avait, chacune de ces années...

**L'hon. M. Fleming:** Mon honorable ami pourrait-il de nouveau, s'il lui plaît, me fournir la référence au sujet de 1955?

**M. Benidickson:** La déclaration du ministre se trouve à la page 4980 et l'appendice qu'il a fourni paraît à la page 5041.

**L'hon. M. Fleming:** S'agissait-il d'un communiqué aux journaux?

**M. Benidickson:** Non, c'est un document officiel que le ministre du Commerce d'alors a fourni à la Chambre, indiquant les effets avec force détails. De fait, il est intitulé: "Résultats des négociations tarifaires à Genève" et il comporte plusieurs rubriques. La première est "Concessions du Japon au Canada" et la deuxième est "Concessions du Canada au Japon". La troisième rubrique vise les "Concessions des États-Unis au Canada", et la quatrième les "Concessions du Canada aux États-Unis et au Japon".

**L'hon. M. Fleming:** Mon honorable ami me permettra-t-il de signaler,—nous avons le volume maintenant,—qu'on faisait rapport sur le résultat des négociations initiales, et non sur celui des renégociations, à l'exception de la troisième rubrique. Il s'agissait d'une nouvelle négociation avec le Japon sur l'établissement, dans les tarifs douaniers des deux pays, de certains taux qui étaient consolidés en faveur de l'autre.

**M. Benidickson:** Je l'ai bien précisé, mais passons à l'année suivante, 1956. Que mon honorable ami se reporte encore à la page 4968, où le ministre du Commerce de l'époque a fait la même chose. A mon avis, c'était un exposé complet et un excellent rapport fait au Parlement sur les résultats obtenus par les hauts fonctionnaires du Canada au cours de négociations aussi importantes durant une période écoulée. Ma difficulté est que je ne sais pas quelle période vise le rapport. On l'a certainement présenté à la Chambre en juin 1956. En juin 1957, nous étions engagés dans une campagne électorale, mais la Chambre qui s'est réunie le 14 octobre, je crois, a siégé quelque temps. Je m'attendais à ce qu'en 1957 le nouveau ministre du Commerce nous donnât un rapport semblable sur les négociations qui ont été faites sous l'empire du GATT pour la période correspondante.

**L'hon. M. Fleming:** J'ai bien peur que nous ne revenions au malentendu de tout à l'heure. Le rapport de 1956 dont mon honorable ami a parlé était un rapport sur les premières négociations. Il n'y a pas eu de renégociations en 1956. Ce que le ministre du Commerce d'alors a donné à la Chambre, c'est le